



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation
sous-direction de la recherche, de l'innovation
et des coopérations internationales
Bureau du développement agricole et des partenariats pour
l'innovation (BDAPI)
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Bureau d'appui à la surveillance de la chaîne alimentaire**

**Note de service
DGER/SDRICI/2018-940
21/12/2018**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : cette note a pour objet de présenter une démarche conjointe de formation DGAL/DGER, sur la sécurité sanitaire des aliments, à destination des centres de transformation alimentaire des EPLEFPA (Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP
Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole
Etablissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire

Résumé : dans le cadre de ses missions, la DGER forme des futurs agriculteurs pouvant devenir des futurs transformateurs fermiers ainsi que des futurs personnels des entreprises de transformation agro-alimentaire.

Afin d'assurer la formation pratique de ces jeunes, les EPLEFPA disposent d'outils de production à vocation pédagogique : les exploitations agricoles et les ateliers technologiques agro-alimentaires.

Dans un contexte d'attentes sociétales fortes sur la sécurité sanitaire des aliments, les établissements se doivent d'avoir des outils de transformation agro-alimentaires réglementairement exemplaires.

Contexte :

Dans le cadre de ses missions, la DGER forme des futurs agriculteurs pouvant devenir des futurs transformateurs fermiers ainsi que des futurs personnels des entreprises de transformation agro-alimentaire.

Afin d'assurer la formation pratique de ces jeunes, les EPLEFPA disposent d'outils de production à vocation pédagogique : les exploitations agricoles et les ateliers technologiques agro-alimentaires.

Dans un contexte d'attentes sociétales fortes sur la sécurité sanitaire des aliments, les établissements se doivent d'avoir des outils de transformation agro-alimentaires réglementairement exemplaires.

Afin de contribuer à cette exemplarité, la DGAL et la DGER proposent une démarche conjointe pour aider les EPLEFPA à bien comprendre les attendus du corpus réglementaire « Paquet Hygiène » et à identifier les outils et ressources mobilisables.

Cette démarche s'organise en deux étapes.

1. Formation de « référents » régionaux de l'enseignement agricole par la DGAL.

- Le recrutement des « référents » sera mis en place par les SRFD en lien avec les chargés de missions animation des territoires. Ces formateurs seront choisis pour leur compétence technique. Un « référent Paquet hygiène », de l'enseignement agricole, par région est attendu *a minima*.
- Formation des « référents ». Cette formation aura lieu :
 - Le 14 février 2019
 - Durée : 9h-17h
 - Lieu : DGAL – 251 rue de Vaugirard – Paris 15ème en salle C068
 - o Le contenu est le suivant :
 - rappels réglementaires sur le Paquet Hygiène – importance du plan de maîtrise sanitaire et notion de flexibilité
 - présentation des outils à disposition des professionnels (GBPH, dossiers types d'agrément, formation durée de vie microbiologique des aliments, etc.)
 - présentation des outils à disposition des services de contrôle (grille d'inspection et vademecum)
 - présentation des réseaux de personnes ressources (appui technique)

- Frais de séjour et de déplacement :

Cette formation est inscrite au PNF par la Bergerie nationale. Les « référents Paquet hygiène » régionaux auront leurs frais remboursés suivant les modalités données par la Bergerie nationale.

2. Déploiement en région auprès des directeurs d'exploitations agricoles (DEA) et directeurs d'ateliers technologiques (DAT) d'établissements d'enseignement agricole

Une formation des DEA et des DAT sera organisée par les SRFD en s'appuyant sur les « référents Paquet hygiène », de l'enseignement agricole, et le support de présentation qui leur aura été remis lors de leur formation par la DGAL

Une participation des SRAL est demandée lors du déploiement de ce dispositif de formation.

Cette formation pourra se faire au titre du PRF en lien avec les directions régionales de formation continue.

Vous voudrez bien m'informer d'éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la présente instruction.

Le Directeur général de
l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

Le Directeur général de
l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON